

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 MAI 2025 à 19H00**



N°056/2025 – Modification du tableau des emplois permanents de la commune : création d'un poste d'agent technique à temps complet

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **4** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absente : **1** – Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 7 MAI, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 avril 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : BOUVARD Patrick, (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), CHAUDET Lydie, (pouvoir donné à Sylvie BULIARD), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Marc BOILEAU), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Guillaume FAUVET).

ETAIT ABSENTE : Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

François BIRRAUX, Adjoint délégué aux ressources humaines et aux finances, explique que la collectivité a créé, en 2021, un support de poste non permanent en tant que renfort au service des espaces verts, lequel perdure depuis lors. Il expose également le fait que la commune ainsi que les espaces publics aménagés croissent et que, par conséquent, la charge de travail afférente au service espaces verts est de plus en plus importante.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de pérenniser le poste de renfort en créant, à compter du 15 mai 2025, un poste permanent à temps complet d'agent technique espaces verts/voirie ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, rattaché au pôle Technique-Logistique-Sécurité.

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 2° et L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Le contractuel recruté devra justifier, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur des espaces verts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1001-210103446-20250507-056-2025-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement selon la grille correspondant au grade d'adjoint technique.

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Finances-Ressources humaines le 23 avril 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi permanent de catégorie C, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour effectuer les missions d'agent technique espaces verts/voirie à temps complet,

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire dans les conditions précisées ci-dessus,

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois permanents ci-annexé,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



La secrétaire
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250507-056-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Service	Poste	Niveau	Classe	Titulaire	Adjoint	Suppléant	Remplacement	Équivalent
DIRECTION GENERALE	Directeur générale des services (DGS)	Administrative	A	Attachés territoriaux	1	1	1	Ému de fonctionnel 0
DIRECTION GENERALE	Directeur générale des services (DGS)	Administrative	A	Attachés territoriaux	1	1	1	1
DIRECTION GENERALE	Directeur générale adjoint des services (DGA)	Administrative	A	Attachés territoriaux	1	1	1	1
DIRECTION GENERALE	Assistant(e) de direction	Administrative	C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	1	1	0
POLE CULTUREL	Responsable du pôle culturel	Culturelle	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	1	1
POLE CULTUREL	Agent de médiation	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	1	1	1	0,8
POLE FINANCE RH	Responsable du pôle finance -ressources humaines	Administrative	B	Redacteurs territoriaux	1	1	1	1
POLE FINANCE RH	Agent comptable	Administrative	C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	1	1	1
POLE FINANCE RH	Gestionnaire RH/Comptabilité	Administrative	C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	1	1	1
POLE POPULATION	Responsable du pôle population	Administrative	B	Redacteurs territoriaux	1	1	1	1
POLE POPULATION	Agent Accueil/Etat civil/Funéraire	Administrative	C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	1	1	1
POLE POPULATION	Agent d'accueil	Administrative	C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	1	1	1
POLE POPULATION	Agent en charge de l'Action Sociale, du CDAS	Administrative	C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	0,5	0,5	1
POLE POPULATION	Agent en charge de l'urbanisme et du foncier	Administrative	C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	1	1	1
POLE POPULATION	Agent Vie locale/Communication		C	Adjoint(s) administratifs territoriaux	1	1		1
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	Agent en charge de la restauration scolaire/Relief temps méridien	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	0,51	0,51	0,51
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM		C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0,85	0,85	0,85
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0	0,9	0,9
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0	0,9	0,9
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	1	1	0,9
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0	0,8	0,8
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0,85	0,85	0,8
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0,8	0,8	0,8
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0,8	0,8	0,8
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0,85	0,85	0,8
CONCIERGERIE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
CONCIERGERIE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	0
CONCIERGERIE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	0,5	0,5	0,5
CONCIERGERIE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	0,9
CONCIERGERIE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
CONCIERGERIE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	Directeur Pôle technique technique-sécurité	Technique	A	Ingénieurs territoriaux	1	1	1	1
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	Directeur adjoint du Pôle technique technique-sécurité	Technique	B - C	Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux	1	1	1	1
VOIRIE	Agent technique en charge de la voirie	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
ESPACES VERTS	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
BATIMENTS	Agent technique en charge des bâtiments	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
BATIMENTS	Agent technique en charge des bâtiments	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
ESPACES VERTS	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
ESPACES VERTS	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
ESPACES VERTS	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
ESPACES VERTS	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
VOIRIE	Agent technique en charge de la voirie	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1
POUCE MUNICIPALE	Poûce municipale	Technique	C	Adjoint(s) techniques territoriaux	1	1	1	1,00
					43	32	8,26	39,26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1001-210103446-20250507-056-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/05/2025
Publication : 14/05/2025